



NOUVEAU SYSTÈME D'ALERTE PAR MESSAGE TÉLÉPHONIQUE SUR LA COMMUNE

Dans le cadre du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), la commune s'est dotée d'un système d'alerte téléphonique.

La population qui désire être informée par le biais de ce système doit se faire connaître à l'accueil de la mairie afin d'y laisser ses coordonnées (téléphone fixe, portable, adresse,...).

Ainsi, la Mairie sera en mesure de prévenir, de façon rapide, les personnes référencées.

Ce système sera utilisé à des fins d'alertes, en collaboration avec les usines voisines, EDF, la SRDE,... (alerte au gaz, inondation, coupure de courant, etc).